

COMMUNE DE PETITE FORET

Décision du Maire N°23-14B
1.1 Marchés publics

ATTRIBUTION DU MARCHÉ TRAVAUX DE MENUISERIES GROUPE SCOLAIRE SAINT EXUPERY

Le Maire de la commune de Petite-Forêt,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-21, L2122-22, L2131-1 et suivants,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°20-07-17 du Conseil municipal en date du 23 juillet 2020,

CONSIDÉRANT le dossier de consultation relatif au marché travaux de menuiseries lancé le 21 avril 2023,

CONSIDÉRANT que cinq offres ont été reçues et analysées,

CONSIDÉRANT que la proposition de la société - SEMIT sise, 6, rue Marie Madeleine 62 119 DOURGES, représentée par Monsieur Patrice DOMISE, Président, est l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de pondération définis au règlement de consultation,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer le marché travaux de menuiseries pour le groupe scolaire « Saint Exupéry » à la société SEMIT sise, 6, rue Marie Madeleine 62 119 DOURGES, représentée par Monsieur Patrice DOMISE. Ce marché débutera à compter de la notification par ordre de service et s'étendra sur une durée maximale de 5 mois et 3 semaines.

Article 2 : que le montant de ce marché est de 101 627€ HT soit 121 952.40€ TTC.

Article 3 : que la présente décision figurera au registre des décisions municipales et ampliation sera transmise à :

- Madame la Directrice Générale des Services,
- Le Trésorier Principal,
- SEMIT

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte notifié et/ou mis en ligne le : 06/07/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne ; saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire,



Sandrine GOMBERT